

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 0
17 suppléants

Votants : 11

Date de la convocation
27 février 2024

Numéro de la délibération
24-09

Objet de la Délibération
Approbation du Compte Administratif
2023

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :
Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Abderzak BERKANI, Monsieur Renaud LEROI et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT et Madame Claudine SEGERS.

Suppléants : Monsieur Robert HEBRARD et Monsieur Francis VALAT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

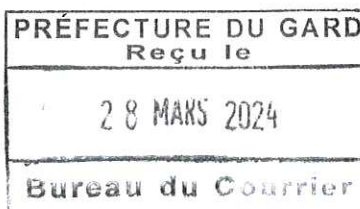
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la présentation faite du Compte Administratif 2023 et des résultats présentés ;

Considérant que le compte administratif établi par l'ordonnateur est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable assignataire du PETR ;

Monsieur le Président étant sorti de la salle et ne participant pas au vote ;

Madame Myriam NESTI ayant été élue Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif ;



République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 0
17 suppléants

Votants : 11

Date de la convocation
27 février 2024

Numéro de la délibération
24-09

Objet de la Délibération
Approbation du Compte Administratif
2023

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023 et des résultats synthétisés ci-dessous :

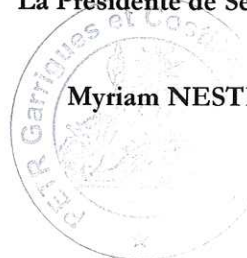
(en Euros €)		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	350 989,22	372 350,91	21 361,69 (Excédent)
	Investissement	3 362,64	2 278,00	-1 084,64 (Déficit)
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	(Si déficit)	177 735,54 (Si excédent)	
	Investissement	(Si déficit)	2 879,16 (Si excédent)	
TOTAL		354 351,86	555 243,61	

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- De voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été énoncés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

La Présidente de Séance



Myriam NESTI

